

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL N° 30

COMPTE RENDU DU 28 JUIN

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 21 juin 2024, s'est réuni le vendredi 28 juin 2024 à 8h30 à St Didier-sur-Chalaronne sous la Présidence de Paul Ferré.

Election d'un secrétaire de séance

25 votants

Le Comité Syndical, par 25 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, DESIGNNE Monsieur Cottey Romain, secrétaire de séance.

POINTS SOUMIS A DELIBERATION

1. Approbation du compte-rendu du Comité Syndical n° 29 du 17 mai 2024,

Le procès-verbal du dernier comité syndical est soumis à approbation.

25 votants

Le Comité Syndical, par 25 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, APPROUVE le procès-verbal du comité syndical du 17 mai 2024.

2. Délibération approbation du rapport annuel 2023

Monsieur FERRE fait part des principales données que l'on peut retrouver au sein du rapport annuel.

Le comité syndical est invité à approuver le rapport annuel 2023 du SPGD.

Le Comité Syndical par 25 voix pour, 0 voix contre et 0 absentions, APPROUVE le rapport annuel 2023.

3. Délibération adoption PLPDMA

Monsieur Ferré rappelle la nécessité d'approuver le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) mise en œuvre en 2023.

Il indique que les éléments présentés le 12 mai 2023 n'ont pas été formalisé par une délibération et qu'il est nécessaire d'approuver le PLPDMA.

Le Comité Syndical, par 25 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, APPROUVE le PLPDMA.

4. Délibération approbation ligne de trésorerie 2024/2025

Monsieur Ferré indique la nécessité de la mise en place de la ligne de trésorerie annuelle d'un montant de 700 000 € (échéance fin juillet 2024). Les résultats de la consultation auprès de 4 organismes bancaires sont présentés. Au vu des taux et des conditions d'octrois proposés, le Crédit Agricole se positionne comme le plus avantageux.

Le Comité Syndical, par 25 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, APPROUVE la signature de l'offre de la ligne de trésorerie avec le Crédit Agricole et tout document afférent.

5. Délibération décision modificative budget 2024

Dans le but d'affiner la reprise des résultats au centimes près, de corriger et d'équilibrer le budget, notamment en raison du changement de nomenclature de M14 à M4. Mr Ferré propose différentes opérations en augmentation et diminution de recettes et dépenses.

Fonctionnement	Recettes	Dépenses
en 002	0,38 €	
ch 042 art 777	299,00 €	
ch 042 art 6816		-10 000,00 €
ch 011 art 611		10 299,38 €
Total	299,38 €	299,38 €

Investissement	Recettes	Dépenses
en 001	0,07 €	
ch 010 art 1068	0,42 €	
ch 040 art 13913		-4 846,00 €
ch 021 art 2188		4 846,49 €
Total	0,49 €	0,49 €

Le Comité Syndical, par 25 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, APPROUVE la décision modificative budgétaire.

6. Délibération extinction de créances

Monsieur Ferré invite le Comité Syndical à constater l'extinction de créances pour trois usagers pour un montant total de 3 324.63€.

Le Comité Syndical, par 25 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, APPROUVE la constatation de créances.

7. Délibération autorisant le lancement d'une consultation pour le marché gestion des déchèteries et prolongation du marché actuel

Monsieur Ferré indique la nécessité de renouveler le marché gestion des déchèteries en 2025.

Il rappelle l'importance de la relation usager/agent de déchèteries qui est un point non négligeable lors de la consultation. Il est également souhaité de prolonger de 3 mois le marché EGT et Chimirec par avenant.

Le Comité Syndical, par 25 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, APPROUVE la prolongation du marché avec EGT et CHIMIREC pour une durée de 3 mois et AUTORISE le lancement de consultation du marché gestion déchèterie 2025-2030.

8. Délibération octroi d'une subvention au Repair Café

L'organisme Refashion accorde des subventions au Smidom dans le cadre de la réparation de vêtements. Lors des sessions « Repair Café » l'action de communication est subventionnée à hauteur de 300€. Afin de soutenir le Repair Café du territoire impulsé par le Smidom Mr Ferré propose de reverser la totalité de cette subvention une fois perçue.

Le Comité Syndical, par 25 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, APPROUVE le reversement de la subvention Refashion dans le cadre de la réparation de vêtements.

9. Délibération approbation des règlements collecte et déchèteries

Les règlements de collecte et de déchèteries n'ont pas été remis à jour depuis 2016 et 2018. Une version à jour est donc proposée.

Mr Ferré précise que les documents ont été travaillés avec le cabinet d'étude Elcimai.

Le Comité Syndical, par 25 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention avec réserve des modifications abordées, approuve les règlements de collecte et de déchèterie.

Le secrétaire de séance

Romain Cottey



Le Président

Paul Ferré

